

Le 9 décembre 2014

À une session extraordinaire du Conseil de la municipalité Canton de Stanstead tenue le **NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE QUATORZE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Mme Janet Cooper, ainsi que messieurs Pierre Martineau, George C. Atkin, Dany Brodeur et Christian Laporte.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19h30.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au moins deux jours avant la tenue de la séance conformément à l'article 156 du Code municipal.

Madame la Mairesse rappelle aux membres du conseil et aux citoyens présents que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, portent exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations conformément à l'article 153 du Code Municipal.

14-12-998

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

14-12-999

3. ADOPTION DU BUDGET 2015

ATTENDU QUE le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, conformément au paragraphe 1 de l'article 954 du *Code municipal*;

*Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu*

QUE le conseil adopte le budget de la municipalité du Canton de Stanstead pour le prochain exercice financier de l'an 2015 prévoyant des revenus équivalant aux dépenses et se chiffrant comme suit, à savoir :

<u>REVENUS 2015</u>	En dollars
1 - Taxes	2 334 402
2- Transferts	443 166
3- Imposition de droits	170 000
4- Services rendus	92 497
5- Amendes et pénalités	500
6- Intérêts	18 000
7- Autres revenus:	2 000
TOTAL DES REVENUS	3 060 565

DÉPENSES 2015

En dollars

1- Administration générale	530 213
2- Sécurité publique	718 267
3- Transport	1 137 808
4- Hygiène du milieu	415 236
5- Aménagement, urbanisme et développement	184 680
6- Loisirs et Culture	122 848
7- Frais de financement	96 645
8- Appropriation du surplus	(145 132)

TOTAL DES DÉPENSES

3 060 565

QUE le conseil demande à la secrétaire-trésorière de transmettre au Ministre des Affaires Municipales et des Régions et de l'Occupation du Territoire, dans les soixante (60) jours de son adoption par le conseil, ledit budget dressé sur le formulaire fourni par le Ministre, conformément à l'article 954 du *Code municipal*.

ADOPTÉE

14-12-000

4. BUDGET TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017

ATTENDU QUE le conseil municipal doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes, ce programme doit être divisé en phases annuelles, il doit en plus être détaillé pour la période qui lui est coïncidente, par objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Et résolu***

QUE la municipalité du Canton de Stanstead adopte le budget triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2015-2016-2017, le tout conformément à l'article 953.1 du *Code municipal*, se chiffrant comme suit :

Pour 2015: **471 950 \$** (édifice de la mairie et équipements, équipements incendie, asphaltage, glissières de sécurité et pont chemin René, équipements stations de pompage et équipements station d'épuration de Fitch Bay, bâtiment parc Forand, panneaux circuit patrimonial)

Pour 2016 : **1 136 500 \$** (bâtiments municipaux (mairie, ancienne école), équipements incendie, numéros civiques uniformisés, bornes sèches, caserne à Fitch Bay, asphaltage et rechargement de chemins, glissières de sécurité, équipements station d'épuration de Fitch Bay, aménagement parc Thayer, réparation pont couvert)

Pour 2017 : **1 030 000** (bâtiments municipaux (mairie, ancienne école), équipements incendie, camion incendie, caserne à Fitch Bay, rechargement de chemins, glissières de sécurité, équipements station d'épuration de Fitch Bay, bâtisse parc Forand, aménagement parc Thayer, réparation pont couvert)

ADOPTÉE

14-12-001

5. RÈGLEMENT NO 367-2014 ÉTABLISSANT LE BUDGET ET FIXANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 - ADOPTION

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du 5 novembre dernier, le conseiller Pierre Martineau a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no 367-2014 et intitulé "Règlement établissant le budget et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2015";

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet d'établir le taux de taxes et le budget pour l'année 2015;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Christian Laporte***

Il est résolu

QUE le conseil adopte le règlement numéro 367-2014 et intitulé "Règlement établissant le budget et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2015".

QUE la Mairesse procède à la lecture du règlement compte tenu que les élus n'ont pas reçu copie dudit règlement finalisé au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de l'assemblée.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le conseille Pierre Martineau fait sa présentation du budget aux citoyens présents.

14-12-002

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 20h17.

Respectueusement soumis,

Francine Caron Markwell
Mairesse

Me Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-trésorière